



BUREAU SYNDICAL
DU 18 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

Cette liste des délibérations examinées en séance du 16 septembre 2022 a pour but de satisfaire aux obligations édictées par les articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le vendredi 18 novembre 2022, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents en présentiel Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Christophe GREFFET, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Hélène BROUSSE, Béatrice DALMAZ, Joël PRUD'HOMME, et Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE en visioconférence.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Valérie POMMAZ, Hélène CEDILEAU, Guy BILLOUDET, Sylvain MONNET, Mourad BELLAMOU, Patrick CHAPELUT et Christian MAKHLOUF. Daniel ROUSSET, Eric GAILLARD, Yannick RIOU et Patrick MATHIAS


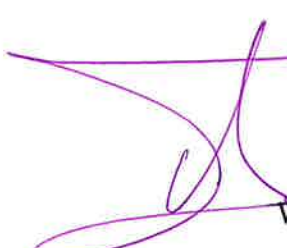
Conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis MORAND a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau Syndical a :

1. approuvé le procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 8 juillet 2022.

2. approuvé le procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 16 septembre 2022.
3. a donné acte du compte-rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.
4. donné un avis favorable pour promouvoir Mme Audrey OURDANABIA au grade de « Rédacteur Territorial » au titre de 2023, sous réserves que sa candidature soit inscrite sur la liste d'aptitude dressée par la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) pour un effet au 1^{er} janvier 2023 ; dit que cette décision devra être transcrite dans le tableau des Emplois qui sera réalisé pour le Budget primitif 2023.
5. donné un avis favorable pour promouvoir Mme Myriam PAUGET au grade de « Attaché Territorial » au titre de 2023, sous réserves que sa candidature soit inscrite sur la liste d'aptitude dressée par la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) pour un effet au 1^{er} janvier 2023 ; dit que cette décision devra être transcrite dans le tableau des Emplois qui sera réalisé pour le Budget primitif 2023.
6. approuvé, avec effet au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation de la valeur faciale du ticket-restaurant, portée à 8 € au lieu de 6,50 € ; dit que cette délibération sera soumise au Comité Syndical et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.
7. Validé le principe que le SIEA soit l'opérateur de valorisation des CEE pour la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » aux communes et établissements publics du département ; autorisé le Président à signer la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » ; autorisé le Président à signer les conventions de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre du dispositif « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » avec les bénéficiaires (communes et établissements publics), telle qu'annexée à la présente délibération (Annexe 2) ;
8. approuvé la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal du SIEA pour 2022, autorisé le Président à présenter cette proposition au prochain Comité Syndical.

Le Président



Walter MARTIN

Pour affichage le 19 décembre 2022